



**Comité Régional de l'Emploi, de la
Formation et de l'Orientation
Professionnelles**

Mandat de la Commission

« Orientation, Sécurisation des parcours, Relations entreprises et salariés »

Fonctionnement de la Commission

Le Décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles rappelle que le Comité se dote des Commissions nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, sur proposition des membres du Bureau et après validation par le CREFOP Plénier en date du 21 mars 2022, il est créé une Commission **« Orientation, Sécurisation des parcours, Relations entreprises et salariés »**.

Cette Commission se dote d'un programme de travail en fonction de son périmètre de compétences et en fonction des priorités définies et arrêtées par le Bureau. Sur proposition du Président/Rapporteur de la Commission, et en accord avec l'ensemble des membres de la Commission, le Bureau orientera et réajustera si besoin de façon annuelle les axes de travail à l'aune des priorités politiques de la gouvernance quadripartite et des évolutions de contexte.

Des points d'avancement et de suivi des travaux / productions seront organisés dans le cadre du Bureau selon un rythme à définir par celui-ci. Dans le cadre du périmètre d'action de la Commission une recherche permanente de transversalité avec les travaux engagés par les autres Commissions est attendue. Le Bureau en sera le garant.

En fonction des priorités de la gouvernance quadripartite et sur proposition du Bureau, le CREFOP plénier peut décider de mettre fin à une Commission.

Pilotage de la commission

Le pilotage de la Commission sera organisé de la façon suivante :

- Le Président planifie, organise et anime les séances.
- Le Rapporteur est garant, en lien avec le Président et avec l'appui des techniciens mobilisés, du travail préparatoire, du bon état d'avancement des travaux de la Commission et de la remontée d'information auprès du Bureau et autres Commissions. Il étudie les sujets, propose à la Commission d'associer des acteurs, invités, personnalités qualifiés, experts qu'il juge nécessaires à la réalisation des travaux. Il rapporte devant le Bureau du CREFOP
- Des techniciens seront mobilisés pour être en appui à la Commission en fonction des thématiques traitées. Il sera attendu un apport d'expertise, un outillage et un travail de préparation et d'organisation des travaux et supports.
- Le secrétariat de la Commission sera assuré par le secrétariat permanent du CREFOP aux niveaux administratifs (GIP ALFA Centre) et politico-techniques (quadripartisme).

Présidente : Catherine GAY (Conseil régional)

Rapporteur : Éric FRAIPONT (CFDT)

Référent secrétariat permanent : Éric FRAIPONT

Membres :

Orientations et travaux de la Commission « Orientation, Sécurisation des parcours, Relations entreprises et salariés »

- Traite du sujet de la sécurisation des parcours professionnels (développement des compétences des salariés, suivi des dispositifs de transition et d'évolution professionnelle, VAE, AFEST, DEFI ...), assurer et favoriser le suivi du développement du dispositif TRANSCO.
- Concourir à une meilleure orientation des publics (suivi du SPRO et des dispositifs de lutte contre le décrochage ; suivi des actions régionales concourant à l'attractivité des métiers) en favorisant la coordination des acteurs de l'emploi-formation-orientation.
- Suivre et impulser, en lien avec les acteurs régionaux, la dynamique partenariale sur l'évolution professionnelle des publics (CEP, CPF, CPA...) dans une perspective d'articulation avec le SPRO ; suivre les évolutions de la mobilisation des dispositifs sur les territoires en identifiant les bonnes pratiques et les signaux faibles ; mobiliser les travaux régionaux et nationaux conduits sur l'évolution des compétences des salariés dans une perspective de coordination/cohérence par rapport aux orientations du CPRDFOP.
- Organiser et articuler la communication du CREFOP vis-à-vis des salariés et non-salariés afin de mieux faire connaître leurs droits en matière d'évolution des compétences et de formation tout au long de la vie.
- Conduire des travaux et mettre en visibilité les études existantes concourant à mieux connaître et mesurer l'impact des nouvelles formes de travail au sein des entreprises dans un contexte d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques.
- Organiser et favoriser, en lien avec les OPCO et les branches professionnelles, un travail collaboratif sur l'émergence des réponses en matière d'attractivité des métiers dans les secteurs dits en tension.
- Organiser le lien avec les politiques de réindustrialisation France 2030 et les mutations économiques identifiées en région en termes d'accompagnement des transitions professionnelles

Mandat pour l'année 2022

Date de mise à jour : 21.03.2022

Date de validation : 21.03.2022